



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/237
28 avril 1995

Quarante-neuvième session
Point 107 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/49/822/Add.1)]

49/237. Questions concernant le budget-programme
de l'exercice biennal 1994-1995

L'Assemblée générale

I

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

1. Prend acte de la note du Secrétaire général 1/;
2. Décide de suivre la question du montant des dépenses d'appui imputées à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;

II

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires du Secrétariat : régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice

Prend acte du rapport du Secrétaire général 2/ et souscrit aux observations et recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/;

1/ A/C.5/49/57.

2/ A/C.5/49/8.

3/ Voir A/49/7/Add.11.

III

Services de conférence unifiés à Vienne

Rappelant sa résolution 44/201 A du 21 décembre 1989, dans laquelle elle a souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle un service de conférence unique au Centre international de Vienne serait la solution idéale du point de vue de la rentabilité,

Rappelant également ses résolutions 48/218 A et 48/222 A du 23 décembre 1993, dans lesquelles elle a souligné la nécessité de mettre en place dès que possible des services de conférence unifiés à Vienne,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les services de conférence à Vienne 4/ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant 5/,

1. Prend note avec satisfaction du montant estimatif net de l'économie qui résulterait globalement pour les budgets de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de la mise en place de services de conférence unifiés à Vienne;

2. Note que la mise en place de services de conférence unifiés à Vienne entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif net de 324 100 dollars des États-Unis pour le budget de l'Organisation des Nations Unies de l'exercice biennal 1994-1995;

3. Souscrit aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 5/;

4. Prie le Secrétaire général de procéder à la mise en place de services de conférence unifiés au Centre international de Vienne, qui seraient administrés par l'Organisation des Nations Unies, sur la base des éléments et critères suivants :

a) Le transfert à l'Organisation des Nations Unies, à compter du 1er avril 1995, des postes actuellement inscrits au tableau d'effectifs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour les services de conférence;

b) La mise en place de services de conférence unifiés dans le cadre des chapitres 25 E.C (Services de conférence et bibliothèque, Vienne) et 25 I (Office des Nations Unies à Vienne) du budget, dans les limites des ressources existantes, en tenant compte de recettes additionnelles provenant du remboursement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel des services fournis par l'Organisation des Nations Unies;

c) Une étude des raisons du taux élevé de vacance de poste dans la catégorie des administrateurs avant de proposer quoi que ce soit concernant les effectifs des services de conférence à Vienne;

d) Un examen, dans le cadre de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, des besoins en personnel des services de

4/ A/C.5/49/24.

5/ A/49/7/Add.9.

conférence et de l'organigramme des services de conférence unifiés de l'Office des Nations Unies à Vienne compte tenu des dernières statistiques disponibles sur le volume réel de travail, des normes que l'Organisation des Nations Unies applique en ce qui concerne la charge de travail des services de conférence et des besoins actuels et futurs des services de conférence à Vienne;

5. Prie également le Secrétaire général d'appliquer d'urgence un programme d'innovations technologiques afin d'accroître la productivité des services de conférence unifiés à Vienne;

6. Prie en outre le Secrétaire général de continuer à examiner la possibilité de sous-traiter, dans le cas de contrats d'éléments des services de conférence au Siège et dans tous les lieux d'affectation, en vue de comprimer davantage les dépenses dans le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 et les budgets ultérieurs;

IV

Reformulation d'activités prévues aux chapitres 9 (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) et 10 (Département des services d'appui et de gestion pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, conformément à la résolution 48/228 A de l'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Secrétaire général 6/.

99^e séance plénière
31 mars 1995